

FEDERATION WALLONNE DES GROUPEMENTS DE DANSES POPULAIRES

Association sans but lucratif

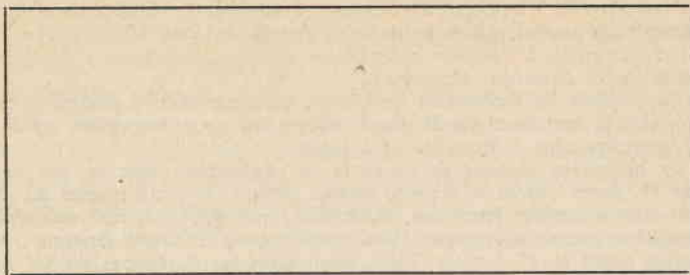
sous la Présidence d'Honneur de M. M. HICTER,
Directeur d'administration des Arts, des Lettres, de l'Education Populaire
et de la Jeunesse.

FEUILLETS D'INFORMATIONS

Secrétariat général: 6 avenue Joli-Bois, Bruxelles 15 - Tél. 70.26.41 - C.C.P. 700.82

BULLETIN TRIMESTRIEL — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1961 — N° 12

(Les articles signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.)



LE PREMIER FASCICULE DES DANSES DU RÉPERTOIRE FÉDÉRAL

Le premier fascicule de danses vient de sortir de presse. Présenté sous forme de fiches, il permet un maniement aisé. La mélodie de chaque danse est complétée par une brève notice sur l'origine et les références, les thèmes musicaux, pas employés, la formation au départ et le déroulement.

La table des matières de ce fascicule intitulé « DANSONS !... » reprend :

- Présentation, par Marcel Hicter, notre Président d'Honneur.
- Aux Amis de la Danse populaire, par Jenny Falize, Présidente.
- Terminologie et abréviations.
- Fiches des danses :

- Aredje d'Ottre (Belgique).
- Canadian Barn Dance (Ecosse).
- Eide Ratas (Estonie).
- Grand Square (U.S.A.).
- Kerenski (Finlande).
- Klepperwals (Belgique).
- Koroboushka (U.R.S.S.).
- Maclote (Belgique).
- Patty Cake Polka (U.S.A.).
- 's Bauernmoidl (Autriche).
- Schoumadinka (Yougoslavie).
- Simi Yadech (Israël).

La Fédération espère que ce premier cahier de danses et ceux qui suivront répondront aux nécessités et aux désirs de tous les adeptes de la danse populaire.

Le prix de vente est de fr. 35,— (réduit à fr. 25,— pour les membres adhérents de la Fédération en règle de cotisation pour l'année en cours); les commandes se font uniquement par versement au C.C.P. 700.82 de la Fédération.

Toutes critiques et suggestions concernant cette publication seront examinées avec grand intérêt.

PRINCIPALES ACTIVITES FEDERALES PENDANT LE 2^e SEMESTRE 1961

STAGES DE FORMATION

1. Premier degré (connaissances élémentaires en danses populaires).

A partir de septembre 1961, la Fédération organise à l'échelon régional pour le Brabant, Liège, Hainaut et Namur, des cycles d'enseignement « pour tous », au terme desquels les participant(e)s qui désirent obtenir le certificat du 1^{er} degré, auront à faire preuve de leurs connaissances. Chaque cycle comporte six séances à raison d'une par mois. Ces séances auront lieu pour

LIEGE : le 3^e lundi du mois, 6, rue des Rivageois, à 20 h.

BRUXELLES : le 3^e jeudi du mois, 188, rue Rogier, B3, à 19 h. 30.

MONS : le 2^e samedi du mois, « Floréal », Grand-Place, à 16 h.

NAMUR : les samedis 7 octobre, 21 octobre, 4 novembre, 16 décembre, dans la Maison des Jeunes, 22, avenue Reine Astrid, à 19 h. 30.

Droit d'inscription à l'examen : fr. 50,—.

2. Deuxième degré (Aspirant-Moniteur).

Pour les régions du Brabant et de Liège : un cycle spécial destiné à ceux qui désirent obtenir le certificat du 2^e degré, nécessaire pour l'accession au 3^e degré, aura lieu respectivement à Bruxelles et à Liège.

Les six premières séances de ce cycle se confondent avec les six premières séances du 1^{er} degré. Après la sixième séance débute un cycle spécial du 2^e degré comportant quatre séances (pratique, didactique, méthodologie, nouveau répertoire) et une cinquième pour les épreuves. Les candidats au 2^e degré devront introduire leur demande avant le 15 janvier 1962, avoir suivi les 6 séances du 1^{er} degré et présenter en même temps une liste d'une vingtaine de danses, sans exigence d'origine, qu'ils connaissent déjà et qu'ils s'estiment capables d'enseigner en utilisant la terminologie de la Fédération.

L'opportunité de l'organisation d'un 2^e degré à Mons et à Namur sera envisagée ultérieurement, en fonction du nombre de candidatures et des disponibilités des instructeurs.

Droit d'inscription à l'examen : fr. 50,—.

STAGES DE PERFECTIONNEMENT

1. Danses basques : organisé par le Groupe OPCHAIDI, avec le patronage de la Fédération.

Lieu : Ecole des Cadres de l'A.E.P., Drève des Chasseurs, Waterloo faubourg (tram de Waterloo, toutes les demi-heures, départ de Bruxelles-Midi).

Date : du 30 septembre à 16 h. 30 au 1^{er} octobre à 17 h.

Conditions : logement et 5 repas + inscription : fr. 130,—.

Inscriptions : à renvoyer directement à A. DESCHUTTER, 43, avenue Ad. Demeur. Bruxelles 6, en renvoyant complété la fiche d'inscription ci-dessous :

STAGE DE FORMATION EN DANSES FOLKLORIQUES - PAYS BASQUE

Nom et prénom :

Adresse :

Date de naissance :

participera au stage des 30 septembre et 1^{er} octobre 1961 à Waterloo, organisé par le Groupe Opchaïdi avec le patronage de la Fédération Wallonne des Groupements de Danses populaires; je verse ce jour la somme de fr. 130,— au C.C.P. 457.97 de M. A. DESCHUTTER, 35, avenue des Villas, Bruxelles 6.

Signature :

Le nombre de places est limité à 60; les premiers inscrits auront priorité.

2. Danses yougoslaves : organisé par la Ligue d'Education Physique en collaboration avec la Fédération.

A LIEGE : les lundi 16, mardi 17, à 20 h., samedi 21 et pour les bons danseurs dimanche 22 octobre : 6, rue des Rivageois.

A BRUXELLES : samedi 28 et dimanche 29 octobre (de 18 à 21 h. et de 10 à 12

et 15 à 18 h. respectivement), 110, boulevard Maurice Lemonnier, Bruxelles, Ecole normale Charles Buls.

A MONS : jeudi 26, vendredi 27 et lundi 30 octobre (heures et lieu à préciser ultérieurement).

Ces stages seront enseignés par Mme ILIJIN, spécialiste, venant spécialement en Belgique pour l'organisation de ce stage.

Droit d'inscription à un des stages : fr. 125,— à verser au C.C.P. 700.82 de la Fédération.

3. Danses israéliennes : ce stage aura lieu dans le courant de février ou de mars 1962.

REMARQUES IMPORTANTES

Aucun engagement formel n'est pris par la Fédération concernant les dates, les heures et les endroits des divers stages (formation et perfectionnement) cités ci-dessus.

Les conditions d'inscription particulières précitées doivent être complétées par l'inscription à la Fédération en tant que membre adhérent individuel (fr. 15,— pour les membres affiliés à un Group fédéré; fr. 50,— pour les individuels).

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des Secrétaires régionales :

LIEGE : Mlle A. FRERARD, 30, rue Bassenge. Tél. (04)23.02.41.

BRABANT : Mlle E. WATRIN, 4, rue de l'Armistice, Bruxelles 2. Tél. 26.26.61.

HAINAUT : Mme P. VANGOR-ROLIN, 35, rue des Fripiers, Mons. Tél. 345.18.

NAMUR : Mlle G. RONVEAUX, 25, Hautebrise, Andenne.

UN ESSAI SUR LA CONCEPTION DU « FOLKLORE »

LE VIN doit se déguster. A personne ne viendra l'idée de l'apprécier... en se contentant d'admirer le papillon qui orne la bouteille. De même le contenu folklorique d'une association ne peut s'apprécier uniquement d'après l'« étiquette - marque déposée » que celle-ci a bien voulu se composer. Seul compte l'esprit qui émane de cette association; la « couverture » folklorique, aussi belle soit-elle, ne justifie pas tout.

L'hermétisme de certaines de ces associations à marque déposée est un défi à l'existence d'un folklore sain et vigoureux. Le folklore n'est pas l'apanage d'une caste, pas plus d'ailleurs qu'il ne peut être exclusivement un prétexte au spectacle. L'hermétisme dans ce domaine, tel que quelques-uns le conçoivent, n'est qu'un atout dans le jeu de la concurrence commerciale. Il n'a rien de commun avec la tradition populaire.

Le mot « folklore » a donc fait bien mauvaise fortune, puisqu'il ne désigne plus ce qu'il était destiné à désigner. Bien plus, il tue lentement la chose. C'est à la jeunesse que revient le droit de continuer la tradition, et la jeunesse, quoi qu'on y fasse, la jeunesse est toujours de son temps. Qu'importe donc aux anciens, si elle remplit sa mission d'une manière qui était inconnue à leur époque, pourvu qu'elle ait le goût de le faire.

Pourquoi, dès lors, sous prétexte de folklore, vouloir imposer aux jeunes des allures de « petits vieux » ? Pourquoi leur reprocher de vivre selon leur temps, si, spontanément, ils ont choisi de ne pas rompre avec la tradition ?

La tradition populaire, dit-on, est une affaire de terroir. L'appartenance raciale, sociale, linguistique et même les conditions économiques influent sur le style de vie par là sur la tradition populaire. Le terroir n'est pas une création artificielle; il vit, il évolue — et avec lui la tradition — et rien ne l'empêchera, pas même les vétoes de folkloristes qui voudraient arrêter la course du temps.

Sans doute, on peut se pencher avec amour sur le passé, mais pour y rechercher les voies qui nous amènent au présent. Le folklore évolue avec le terroir et personne n'est en mesure de fixer des limites à cette transformation.

Ce que nous attendons des spécialistes en folklore, c'est qu'ils nous fassent toucher le fameux fil conducteur, de manière à mieux comprendre le style de vie de nos ancêtres, de nos parents, et, tout en restant de notre temps, à rester dignes d'eux. Le reste serait prétention mal fondée et controverse intéressée. PIKRON.

RESULTATS DES STAGES DE FORMATION

1. CERTIFICATS D'« ASPIRANT-MONITEUR »

Complémentaire à la liste des titulaires du certificat du 2^e degré (Aspirant-Moniteur), parue à la page 13 du bulletin n^o 11, il y a lieu d'ajouter pour la session tenue à Liège, les lauréats suivants : WAHIS R., COLLARD Georgette, CREMER Janine, TITEUX Mariette, SOREIL Maria.

2. CERTIFICATS DU 1^{er} DEGRE

Le stage du 1^{er} degré organisé à Namur du 23 au 30 juillet 1961, s'est terminé par l'attribution du Certificat de Connaissance élémentaire en danse populaire, à MM. Georges KOG, Pierre LEFLOT, Daniel VANKONINGSLO, Michel GERIN, Salvador PIERRE, André BAUDELET, Christian HURTMANS, Pierre TIMMERMANS, Mmes ou Mlles Jacqueline HUBERLAND, Jacqueline BOULOUFFE, Josiane MISSON, Monique DUFRENE, Arlette PARIS, Nicole DARON, Andrée ROSOUX, Claudine BLAVIER et Hélène MOLITOR-CAMPAGNE.

Le Jury était composé de Roger DE PAGE et Aimée FRERARD, Moniteurs fédéraux, assistés de Gilberte RONVEAUX.

La Fédération félicite ces lauréats et espère qu'ils se présenteront, pour les premiers au stage du 3^e degré, pour les seconds au stage du 2^e degré.

REUNION « INTER-GROUPES » DES 24 ET 25 JUIN A NAMUR

Les 24 et 25 juin, le Service provincial « Enfance et Jeunesse » a organisé, sous la responsabilité de Roger De Page, la première réunion du genre, où se sont retrouvés les participants aux cours de danses populaires de l'Ecole des Cadres des années 1959 et 1960, le groupe « Scoubidou - Ciney » juniors et seniors, « Les Canuts » d'Andenne, « Carmagnole » de Bruxelles, « Farandole » de Stokkel-Joli-Bois auquel s'étaient joints des éléments du « Groupe « Le Refuge » de Düren, et « Polianka » actuellement de Gembloux. Tous les groupes représentés à cette réunion sont membres de la Fédération.

Les danses du répertoire « fédéral » furent à l'honneur et leur exécution fut spontanée, sans explications ni rappels préliminaires. Les séances, dont l'animation fut assurée par Raymonde Dieudonné, Roger De Page et Gabriel Thoveron, furent de plus agrémentées par des enseignements de danses israéliennes, françaises et américaines par G. Thoveron.

Il y a lieu de signaler la présence du groupe d'enfants de « Scoubidou-Ciney », dont les éloges ont déjà été faits dans des feuillets précédents. Ce groupe — rappelons-le — réunit des enfants de 3 à 7 ans. Un autre est en voie de formation à Falaën.

Chacun des groupes présents a présenté des danses de son répertoire. Ajoutons que le folklore wallon n'a pas été oublié... même par les juniors ! Ainsi donc, tous les espoirs sont permis : le folklore wallon ne mourra pas étouffé par le « ballet » et la « scène » !

Cette réunion fut l'occasion de l'installation, par le Secrétaire général A. DELERS, de la Commission régionale de Namur-Luxembourg. Y étaient représentés : l'Ecole des Cadres de Namur, « Scoubidou » de Ciney, « Polianka » actuellement de Gembloux, « Les Canuts » d'Andenne et la « Frairie des Masuirs et Cotelis Jambois ». Mlle Gilberte Ronveaux a été élue secrétaire régionale à l'unanimité (adresse : 25, Hautebise, à Andenne). Elle est entrée en fonction sur le champ !

Nous remercions M. Tonon, Directeur du Service provincial « Enfance et Jeunesse », pour avoir mis tout en œuvre pour faciliter cette belle réunion et pour l'impulsion donnée au mouvement de danse populaire dans cette partie de la Wallonie.

SECRETARIATS REGIONAUX

Dans le souci d'établir des contacts plus fréquents entre les responsables de tous les groupes fédérés, la dernière Assemblée générale a approuvé la constitution de Commissions régionales. Celles-ci sont composées d'un délégué de chaque groupe de la région envisagée. Elles nomment le Secrétaire régional et celui-ci préside la Commission. La Commission suggère au Conseil les manifestations à organiser sur le plan régional et avec l'accord du Conseil, en assume l'organisation. Elle émet également toute suggestion utile en vue de promouvoir la danse populaire tant sur le plan régional que national.

D'autre part, tous les renseignements sur le fonctionnement et les activités de la Fédération peuvent être obtenus auprès des Secrétaires régionales :

Province de BRABANT : Mlle E. WATRIN, 4, rue de l'Armistice, Bruxelles 8.
Tél. 26.26.61.

Province de HAINAUT : Mme P. VANGOR-ROLIN, 35, rue des Fripiers, Mons.
Tél. 345.18.

Province de LIEGE : Mlle A. FRERARD, 30, rue Bassenge, Liège. Tél. 23.02.41.

Provinces de NAMUR et LUXEMBOURG : Mlle G. RONVAUX, 25, Hautebise, Andenne.

Il est donc fort souhaitable que tous les groupes soient représentés lors des réunions des Commissions régionales et participent ainsi directement aux activités. La Fédération est essentiellement une œuvre commune; il n'y a pas « votre groupe et la Fédération », mais « votre groupe fait que, avec les autres groupes, la Fédération existe ».

BRUXELLES — OMMEGANG 1961 — 14 JUILLET

Cette festivité quasi annuelle, organisée par la Ville de Bruxelles, a donné aux groupes fédérés du Brabant l'occasion non seulement de se révéler au grand public, mais aussi de se révéler à eux-mêmes quant à leurs possibilités de participer à des manifestations de « masse ». L'expérience a été concluante.

Malgré les différences d'enseignement au sein de chacun des groupes, mais grâce en partie au répertoire fédéral, il a été possible à ceux-ci, réunis en un tout, de présenter une démonstration qui — à en juger par les applaudissements des spectateurs — fut un succès. Plusieurs expériences faites à l'occasion des fêtes de l'Ommegang et avec la collaboration d'organisations différentes, ont prouvé qu'étant donné le caractère particulier et les servitudes inhérents à ce genre de « fête », des danses courtes et simples, avec larges mouvements d'ensemble et variations dans les formations, étaient les plus susceptibles de capter les sympathies d'un public très difficile à contenter dans ce domaine.

C'est ce dont a su tenir compte Claude Fiagel, à qui avait été confiée la régie « danses ». Le choix des danses, la mise au point des enchaînements, l'accompagnement musical, tout contribua à faire de cette démonstration quelque chose qui sortit de l'ordinaire, quelque chose qui fût différent de ce que l'on vit les années précédentes.

Que soient remerciés, au nom de la Fédération, les groupes suivants : « Carmagnole » « Itsaya », « Opchaïdi », « Rondinella » (Féd. gymn. YWCA) de Bruxelles; « Farandole » de Stokkel-Joli-Bois, et « Pastourelle » d'Ottignies, qui, non seulement, fournirent les vingt-cinq couples demandés, mais dont les danseurs et danseuses firent preuve d'un entrain et d'une bonne humeur qui firent facilement oublier les petits désagréments propres à ce genre de manifestation : répétitions vespérales, port du costume et... autres imprévus !

Roger DE PAGE.

AVIS aux participants à l'Ommegang :

Des danseuses ont ont égaré les objets suivants :

- ballerines couleur marron clair.
- ceinture de femme (cuir noir).
- tour de cou en laine blanche.

Ces objets peuvent être retirés au siège de l'Ommegang, chez M. VAN ACKER, 46, rue de Flandre, à Bruxelles 1.

ANTHOLOGIE DU FOLKLORE MUSICAL ESPAGNOL

La première anthologie enregistrée du folklore espagnol, qui comporte des chansons et des danses populaires de toutes les régions de l'Espagne, y compris les Baléares et les îles Canaries, vient d'être publiée par Hispavox à Madrid. Editée sous les auspices du Conseil international de la Musique, l'anthologie a été constituée et commentée par l'éminent spécialiste du folklore espagnol, le Professeur Garcia Matos. Elle est le fruit d'un travail de recherche et d'enregistrement qui s'est poursuivi quatre années durant, de 1956 à 1960, au cours desquelles le professeur Matos et son équipe de chercheurs ont visité quelque 115 villages et hameaux dans toute l'Espagne.

L'album comprend quatre disques microsillons de 30 cm (Hispavox n^{os} HH 10107, 8, 9, 10), et peut être commandé directement à la firme Hispavox, Cartagena 62-64, Madrid 2. Une plaquette illustrée en espagnol, français, allemand et anglais, contient des commentaires et les paroles de toutes les chansons.

(UNESCO, inform. n^o 380 du 9.6.61.)

« POUR » OU « CONTRE » LES DEMONSTRATIONS ?

Les DEMONSTRATIONS entretiennent l'émulation ! C'est ce qui incite de nombreux responsables de groupe à accepter des « représentations de danses folkloriques ». D'accord ! MAIS pour autant que ces représentations ne deviennent pas l'essentiel des activités du groupe. Car dans cette hypothèse, la « démonstration » n'est plus un facteur d'émulation, mais de SELECTION. Seuls les meilleurs, les plus beaux, les plus grands ou les plus petits... et aussi les plus disponibles seront désormais pressentis pour représenter le groupe « sur les planches ». Camaraderie, éducation populaire, loisirs en commun deviennent bientôt des concepts périmés et encombrants. Des représentations fréquentes et figolées demandent un entraînement intensif pour un répertoire limité. En effet, afin d'économiser du temps, de l'énergie... et aussi pour lui assurer une rentabilité suffisante, ce répertoire doit constituer pour une période plus ou moins longue le « programme-type », surtout si le groupe a investi des fonds importants pour la confection ou la location de costumes. Puis pour couronner le tout et si la fièvre des planches a mordu, chacun se compose sa petite personnalité pour la scène et on en arrive au « vedettisme ». De là à « arranger » les danses pour mettre tel ou telle en valeur, il n'y a qu'un pas... Tous les groupes qui pratiquent la démonstration n'en arrivent pas à ce stade. Heureusement. Mais ces étapes sont vite franchies, surtout si le responsable se sent des aptitudes pour la scène.



Rappelons-le clairement. Notre but n'est pas d'asservir la danse populaire aux besoins du spectacle. Les compagnies de ballet sont mieux entraînées pour ce genre d'exhibition. Si nos danseurs se laissent guider par leur désir du naturel conjugué avec le sentiment du beau dans l'exécution de leurs danses, et si, de plus, ils reprennent goût à leur folklore régional, point n'est besoin de dresser une « compagnie » pour ressusciter un folklore défunt que le public ne serait plus à même de comprendre. Aux jeunes de reprendre en mains les destinées de nos traditions chorégraphiques en perte et de les réadapter selon leur esprit. Nous estimons qu'un de nos buts est atteint, si nos danseurs éprouvent à nouveau du plaisir et de la détente dans l'exécution de nos danses régionales. Mais pour cela, il est nécessaire qu'ils aiment danser et qu'ils soient sensibles aux loisirs en commun. Une danse populaire exécutée avec entrain et naturel, sans affectation d'un autre temps — une danse qui est dansée pour être dansée — est plus belle à nos yeux que n'importe quel « ballet ». Ce dernier exige de la virtuosité et de l'attrait physique. L'autre se valorise par son contenu humain.



La tentation des démonstrations est dangereuse, surtout pour les groupes en province. Ceux-ci sont trop souvent sollicités par les autorités locales. Ils n'osent refuser leur concours par crainte de déplaire à ceux qui leur fournissent locaux, matériel et autres facilités. Nous comprenons ces démarches des autorités locales et leurs intentions sont souvent louables. Mais de trop fréquents appels au groupe de l'endroit risquent fort de faire perdre à celui-ci sa signification éducative et son rôle social. Du fait de leur éloignement des centres d'instruction et par voie de conséquence du renouvellement très lent de leur répertoire de base, des groupes récents sont exposés à voir leur programme de démonstration s'appauvrir sans cesse. On ne danse que ce que l'on connaît bien et ce dont le public n'est pas encore lassé. On a peur de lancer du neuf, faute de données suffisantes ou d'expérience. Les danseurs ne se réunissent plus que pour entretenir le répertoire acquis pour les besoins des démonstrations, qui deviennent de plus en plus fréquentes. Les « nouveaux » sont attendus, mais les « débutants » sont à peine désirables, car ils risquent d'amoinrir la valeur du spectacle, vu qu'on n'a pas l'occasion de les dégrossir et de les entraîner méthodiquement. Les inadaptés se font plus nombreux, ils quittent le groupe... et généralement ils sont PERDUS pour la danse populaire. Alors se pose le problème difficile du recrutement... mais il est déjà trop tard. Le groupe a acquis un « standing », mais il a perdu son rayonnement.

Responsables et moniteurs, soyez au service de tous. Ne multipliez pas les démonstrations. Sachez les choisir et ne vous laissez pas tenter par les « cachets ». Votre mission est « plus haut ».

Roger DE PAGE.

DISQUES DE DANSES POPULAIRES

La « Nederlandse Volksdansstichting » met en vente les disques suivants :

DANSES ANGLAISES (45 T) Nouveautés :

- 7E.G.8665 The Bishop, Fandango, Dressed Ship, Shrewsbury Lasses.
(The Playford Country Dance Players).
- 7E.G.8666 Black Nag, Old Mole, Ruffy Tufty, If all the World, Gathering Peascods, Picking up Sticks (même orchestre).
- 7E.G.8667 Apley Rangers, Draper's Maggot, Hey Boys, Parsons Farewell, Childgrove (même orchestre).
- 7E.G.8668 Durham Rangers, Waltz Country Dance, Thady you Gander, Waves of Tory (Mc.Bains Band).
- 7E.G.8669 Haymaker's Jig, Road to California, Steamboat, Spanish Waltz (même orchestre).
- 7E.G.8670 Bonny Breastknot, Speed the Plough, The Triumph, Hunt the Squirrel (Greensleeves Country Dance Band).
- 7E.G.8671 Princess Margeret's Fancy, Timber Salvage Reel, Virginia Reel (The Ranchers Folk Dance Rand).

ANCIENS NUMEROS REPRIS SUR 45 T :

- 7E.G.8648 Circassian Circle (parties 1 et 2), Tempest (Wilts), Schottisches.

- 7E.G.8649 Alle the way to Calwat, Portland Fancy, Green Mountain Volunteer, Washnigton Quickstep.
- 7E.G.8650 Nottingham Swing, Trip to the Cottage, Tom Pate, Rose Tree.
- 7E.G.8651 Double lead Through, Norfolk Longdance, Yorkshire Square, Ring Dance-Dorset.
- 7E.G.8652 Cumberland Long Eight, Three Meet (Glos), Pat-a-cake Polka, Cumberland Reel.
- 7E.G.8653 Bonny Breastknot (Sussex)», Circle Waltz, Winster Galop, Hornpiper.
- 7E.G.8654 Drops of Brandy, Pins and Needles, The Sylph, The Triumph.
- 7E.G.8655 Dargason, Pop goes the Weasel, Merry merry Milkmaids, Nancy's Fancy.

NOUVEAUX « PRIVATE RECORDINGS » :

- PR 202 quelques danses par « couples » :The Jersey, Gay Gordons, Mexican Waltz, Swedish Maskerade (The Ranchers).
- PR 203 Music for Western Square, Red River Valley, Cindy Lou (The Ranchers, caller Bernard Chalk).
- PR 204 Oh Johnny, Music for Western Square, Golden Slippers, The Gipsy Girl (The Ranchers, caller Bernard Chalk).
- PR 301 Rigs O'Marlow, Bean Setting (Jimmy Coleman and Denis Smith).
Flamborough Sword Dance, Bromsberrow Heath Morris Dance (Peter Kennedy).

Les commandes sont à passer chez J. KRUG, Ringallee, 81, Velp (Pays-Bas).

BIBLIOGRAPHIE

ENGLISH FOLK DANCING IN THE PRIMARY SCHOOL, par Helen et Douglas Kennedy. — Ce livre contient les figures et les mélodies de : Brighton Camp, Durham Reel, Goddesses, Haste to the Wedding (Hereford), Lucky Seven, Pat-a-cake Polka, Ribbon Dance, Sicilian Circle, Thady you gander, Three Meet (Glos), Bromsberrow Heath. Ces danses sont prises sur les disques (à commander chez J. Krug à Velp) :

- 7E.G.8533 Brighton Camp, Durham Reel, Haste to the Wedding (Hereford), Ribbon Dance, Sicilian Circle.
- 7E.G.8568 Goddesses, Lucky Seven, Thady you Gander, Lavender's Blue, Princess Royal.
- H.M.V. B10963 Pat-a-cake Polka.
- H.M.V. 10976 Three Meet (Glos).
- P.R.301 Bromsberrow Heath Morris Dance.

« COUNTRY-DANCE » ET « CONTREDANSE »

Les philologues n'ont pas encore précisé si le terme « contre-danse » dérive de l'anglais « country-dance » ou s'il a été créé pour désigner une danse où les participants sont placés les uns vis-à-vis des autres. Auparavant on appelait contre-danse, la danse qui était exécutée après une première : danser la danse, puis la contredanse. Ce dernier sens est à exclure, bien que, dans notre répertoire, nous possédions des danses de ce genre, entre autres le « Moulin de Paris » et le « Carillon de Dunkerque », toutes deux contredanses parisiennes du XVIII^e siècle.

Nous nous limiterons à une réalité chorégraphique bien définie qui, en français, porte le nom de « contre-danse » et qui correspond à ce qui s'appelle, outre-Manche, « country-dance ».

Il s'agit d'une danse de groupe ou d'équipe, où les participants exécutent divers mouvements, étant placés les uns en face des autres. La danseuse peut se trouver devant un danseur qui n'est pas nécessairement son cavalier. La danse est exécutée par un nombre soit indéterminé (groupe), soit déterminé (équipe) de danseurs et danseuses, qui se déplacent tour à tour jusqu'à ce que tous et toutes aient rejoint leurs places de départ.

A l'origine, la « country-dance » est une danse paysanne anglaise qui semble être issue du branle, vieille danse française à tempo modéré, en cercle ou en rang et à déplacements latéraux. Le branle est en vogue du début du XVI^e siècle au XVII^e siècle; dès le début du XVIII^e, il n'est plus dansé à la cour; il devient suite orchestrale, et après 1700, disparaît presque complètement. Le branle lui-même semble être issu de la basse-danse.

La forme d'exécution la plus ancienne de la « country-dance » est soit le cercle (Sellenger's Round, Gathering Peascods...), soit l'équipe de deux couples (Parson's Farewell, Saint Martin's, Hey Boys up go we, Ruffy Tufty...), puis l'équipe de quatre couples, avec décalages de places (The merry Milkmaids, Nonesuch ou « A la mode de France », Mona's Delight...).

La « country-dance » fut introduite dans la bourgeoisie et à la cour, par diversion aux menuets et consorts. Cette accession aux hautes sphères lui facilita le passage de la Manche et vers la fin du XVII^e siècle (en 1684 paraît-il), elle est introduite à la cour de Louis XIV. En France, elle se trouve bientôt en présence de danses similaires bien que continentales.

En 1685, le « longway », ou contredanse en rang, est adopté en France, à cause de la forme allongée des salles de bal de l'époque. Un quart de siècle plus tard, la forme des salles ayant évolué, apparaissent les contredanses en rond (round for six of eight : Jenny pluck pears, Putney Ferry...; Newcastle, The fine Companion, Mage on a Cree...) et en carré (square for eight : Oranges and Lemons, Dull Sir John, Hundson House...). Plus spécialement en ce qui concerne les « longways », il y en a pour un nombre indéterminé de couples avec ou sans progression continue de chacun des couples; il y en a d'autres pour quatre couples (voir plus haut) et pour trois couples : Black Nag, The Boatman, The Beggar Boy, Grimstock...

Dès son arrivée en France, la mode de la contredanse se répand dans toute l'Europe occidentale. Dans nos régions nous en retrouvons des traces dans « De Kolom », « De Kegelaar », « Hanske van Leuven », « Li Passe-pid de Stavelot », l'« Aredje d'Otrewe », « Li Charrons » (Galopède)...

La « country-dance » est également introduite en Amérique par les émigrants anglais. Elle y subit une évolution particulière. On y rencontre le « Running Set » (Mts Apalaches), la « square-dance », empruntée au quadrille du XIX^e siècle et devenue entretemps la danse communautaire américaine par excellence, et le « longway » appelé également « dance contra ». De leur côté les Français introduisent au Canada des branles assez semblables aux contre-danses et des contre-danses bon teint. Ainsi donc en Amérique du Nord se trouvent rassemblés tous les éléments de la « country-dance » ou « contre-danse » ainsi que les résultats successifs de son évolution.

Quant aux Anglo-Saxons, ils viennent de mettre en circulation un nouveau terme : « contre-danse ». Sans doute pour mettre un comble à la confusion concernant le sens et l'étymologie de « contre-danse » !

*
**

Sans doute la « contre-danse » n'est-elle pas spécifiquement ni nécessairement anglaise; néanmoins le facteur décisif qui fit rayonner la contredanse de tradition anglaise fut le premier ouvrage en l'espèce, paru en 1650 sous le titre : « THE ENGLISH MASTER, or Plaine and easie Rules for the Dancing of Country-Dances, with the Tune to each Dance, by John PLAYFORD ».

Les mélodies retranscrites par Playford à cette époque étaient beaucoup plus anciennes. On en retrouve nombre d'entre elles dans un recueil de Valerius paru en 1626 et intitulé « *Nederlandsche Gedenck Clanck* ».

Le recueil de Playford est destiné à des danseurs au courant de la terminologie. Il est une codification technique beaucoup plus qu'une description minutieuse des danses. A mesure que le temps passe, la nécessité se fait sentir de fixer le contenu des différents termes. Ce travail fut réalisé par Thomas Wilson qui, en 1808, publie « *Analysis of Country-Dancing* » et en 1821 « *The Complete System of English Country-Dancing* ». Malheureusement vers le milieu du XIX^e siècle, la mode de la « country-dance » traditionnelle est passée, chassée par le quadrille, et la plupart de ces ouvrages furent perdus ou détruits. A la fin du XIX^e siècle, il fallait recommencer à zéro.

*
**

Parmi les pionniers de la « redécouverte », Frank Kidsom retranscrit et publie quelques mélodies, en 1890, et Misses Nellie Chaplin et Cooper Coles republient quelques danses. Mais le plus grand mérite revient au musicologue Cecil SHARP qui, rassemblant les données de Playford, leur rend leur contenu. Il procède en prospectant jusque dans le moindre village, la réalité folklorique qui avait survécu dans le domaine des « Morris- » et « Country-Dances ». En comparant ses notations personnelles avec la terminologie de Playford, il a pu rendre à celle-ci tout son sens. En 1911, Sharp avait fondé l'« *English Folk Dance and Song Society* » (E.F.D.S.), qui entreprit de republier l'ouvrage de Playford en le mettant à la portée de tous grâce aux annotations de Sharp. L'ouvrage connaît actuellement sa 17^e réédition et comprend plus de 900 danses.

D'une certaine manière, l'ouvrage de Playford fut à l'origine de l'expansion de la contredanse en Europe et même au-delà. Toutefois il ne peut nous faire oublier d'autres recueils :

1706 — « *Recueil des Contre-Danses* », par le Français Feuillet;

1712 — « *Recueil des Contre-Danses* », par le Français Dezais;

- 1717 — « Rechtshaffener Tanzmeister », par l'Allemand Taubert;
- 1762 — « Choreographische Vorstellung der Englischen und Französischen Figuren in Contretänzen », par l'Allemand Karl Cristof Lange;
- 1773 — « Neue Englische Tänze », par l'allemand E.Ch. Fricke;
- Fin XVIII^e siècle — « Elementos de la Cienca Contredanzaria », par l'Espagnol Don Preciso;
- 1779 — « Trattato di Ballo », par l'Italien Gennaro Magri. Ce dernier procède à une analyse des différentes formes et figures de contredanses et distingue celles qui peuvent être exécutées par un nombre indéterminé de participants et celles qui requièrent une participation numériquement limitée.

Parmi les contredanses destinées à un nombre déterminé de participants, il y a la contredanse en carré ou quadrille.

La contredanse en carré (square for eight) était déjà pratiquée avant que fût conçue l'idée du quadrille classique. Cette dernière semble se préciser toutefois dans les « cotillons » qui, avant 1789, faisaient habituellement partie d'une « suite de danses » et par après, notamment au XIX^e siècle, devinrent à leur tour une « suite de jeux dansés ». Ces « cotillons », de structures très variées, suivant les maîtres à danser et le goût du jour, s'inspiraient souvent de figures de contredanses françaises exécutées par quatre couples en carré.

L'aboutissement de l'évolution de la contredanse est le « quadrille français » à cinq figures. Le schéma en est réglementaire et comprend : Pantalon — Été — Poule — Pastourelle (ou encore Trénis) — Finale à laquelle s'ajoutait parfois soit un « Galop », soit une « Boulangère » ou une « Corbeille ».

*
* *

La Révolution Française balaie la plupart des danses de cour et de salon — dont les contredanses jugées trop rigoureuses — et met à la mode les danses libres par couples, dont beaucoup s'inspirent du folklore étranger de l'époque. Le public adopte successivement la valse, la polka, la mazurka, le galop, la scottisch, le redowa, le cancan (danse dénaturée qui apparaît en France en 1830) et beaucoup plus tard la maxixe brésilienne (1890). Mais entretemps une nouvelle manière de contredanse avait pris pied : le « quadrille ». Le « quadrille français » était en gestation depuis la fin du XVIII^e siècle; jusqu'en 1800, il ne comporte que quatre figures. Ce n'est qu'après cette date qu'il prend sa forme définitive avec les cinq figures réglementaires. Il est introduit en Angleterre en 1815 et à Berlin en 1820. Il fait carrière dans toute l'Europe et bientôt apparaît la fameuse variante appelée « Quadrille des Lanciers » ou encore « Quadrille à la Cour », ainsi dénommée en Allemagne. Cette nouveauté, certains la prétendent d'origine anglaise, d'autres de création française. Certains ouvrages le renseignent comme ayant été créé à Dublin, en 1818, par un maître à danser français du nom de Duval. Quoi qu'il en soit, tout comme le « quadrille français », il comporte les cinq figures réglementaires, mais avec d'autres dénominations. Ces deux quadrilles, le « français » et les « lanciers », étaient encore dansés avant 1914, dans les bals de société. Les pas ont fort varié : successivement furent employés des pas spéciaux, puis la valse, la polka, la mazurka... mais à partir de 1850 beaucoup de quadrilles étaient « marchés ».

Le « Quadrille des Lanciers » est un pot-pourri de débris d'anciennes contredanses. Tout comme celles-ci il fait son tour d'Europe, où il devient la danse de société de la bourgeoisie; les maîtres à danser créent de nombreuses variantes. Il pénètre bientôt dans les campagnes et, dans les villages éloignés des pays nordiques et germaniques, il voisine avec les vieux « carrés » paysans issus des danses en rond autour de l'Arbre de Mai. Ces « carrés » étaient souvent exécutés avec huit et même seize couples (Fryske skots, Molen-Mazurka...) ou avec des trios (deux femmes et un homme). Il en résulte une hybridation, par imitation, aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer des « quadrilles » ou des « carrés » paysans, qui, tout en conservant des caractéristiques originelles (par exemple battements des pieds et des mains...) s'accommodent de figures de contredanses (Mie Katoen - Brabant), de mélodies importées de France et même d'annonces de figures en français (quelquefois déformés. Voir Kadril van Maldegem : Avandè = avant-deux; Avekaat = avant-quatre; Galo = galop). A signaler également un quadrille allemand dont l'appellation « Lady » ne serait qu'une déformation de l'« Eté », figure de quadrille français. Une influence similaire se fait sentir en Suède lors de la création des grands quadrilles pour huit couples, dans la seconde moitié du XIX^e siècle (Ostgota, Gotland...).

*
**

En France survivent encore quelques contredanses, qu'il s'agisse soit de véritables contredanses comme la « Contredanse normande », soit de danses ainsi appelées par tradition locale. Il en va de la sorte de danses exécutées face à face, de danses que l'on avait l'habitude de danser après une première, et de danses issues d'une figure de quadrille.

Cet aperçu n'a pas l'ambition d'être complet. Il s'appuie notamment sur des ouvrages tels que les Publications de l'E.F.D.S., les syllabus des cours de cadres de la V.D.C.V., « De Volksdans in Nederland », de Van der Ven, le « Dictionnaire Larousse de la Musique » en 2 volumes, l'« Encyclopédie de la Musique » de Lavignac, et de divers renseignements recueillis auprès de Claude Flagel.

RDP 14.2.61.

BIENVENUE PARMIS LES GROUPES FEDERES

Le Groupe « LE REFUGE » établi à Düren, dont le responsable est P. FIEVEZ et le Moniteur A. LENAERTS, 1^{er} Guides Esc. B. BPS 12 FBA, et l'Y.M.C.A. de Liège, dont le Président est M. M. JAROSZEWICZ-BORTNOWSKI, 46, rue Prof. Mahaim, Liège, ont pris inscription en tant que groupes affiliés à notre Fédération.

La Fédération leur souhaite la bienvenue parmi les 28 groupes fédérés, dont ils portent ainsi le nombre à 30.